



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

**Objet de la délibération**

**INSCRIPTION DES CIRCUITS DU TALHOÛËT ET DU HINGAIR AU PLAN  
DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE  
(PDIPR) DU MORBIHAN**

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

**Absent(s) :**

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2020.02.038**

**INSCRIPTION DES CIRCUITS DU TALHOUËT ET DU HINGAIR AU PLAN  
DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) DU  
MORBIHAN**

**Rapporteur : Yves GUYOT**

La Conseil Municipal a récemment approuvé la création de l'itinéraire de grande randonnée GR® de Pays (Grande Randonnée de Pays) SCORFF – BLAVET – OCEAN et la mise à jour de l'itinéraire de grande randonnée GR® 341 en traversée du territoire d'Hennebont.

Aujourd'hui, il est proposé d'inscrire les circuits du Talhouët et du Hingair au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan.

Après avoir pris connaissance du courrier du Conseil Départemental du Morbihan, ainsi que du dossier informant :

- de l'actualisation PDIPR dans le Morbihan et des implications juridiques qu'il entraîne,
- que ce PDIPR, qui doit faire l'objet d'une publication par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental, comprend un réseau d'itinéraires traversant le territoire de la commune d'HENNEBONT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au tracé des circuits de randonnée, dénommés « **circuit du Talhouët** » et « **circuit du Hingair** », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Il est précisé les engagements de la Ville à cet égard concernant les chemins ruraux et les voies communales, à savoir :

- maintenir ou à défaut, rétablir la continuité des itinéraires,
- ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste et conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
- prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil Départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
- passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Département, le Propriétaire privé et la Commune, en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s).
- ne pas goudronner (imperméabiliser) les sentiers inscrits au PDIPR et conserver leur caractère touristique et d'ouverture au public,
- entretenir ou faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus, ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés, afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** la demande de la Fédération Française de Randonnée,

**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 03 février 2020,  
**Vu** l'avis de la Commission « La Ville au Quotidien et au Futur » en date du 12 février 2020,  
**Vu** le rapport présenté et les pièces constituant le dossier,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tracé des circuits de randonnée du Talhouët et du Hingair tels qu'ils figurent sur les plans IGN au 1/25.000ème annexés à la présente délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants, mentionnés précisément sur les états et extraits cadastraux ;
- **DONNE** un avis simple favorable sur l'ensemble du tracé du PDIPR du Morbihan ;
- **DONNE** un avis conforme favorable concernant les chemins ruraux et voies communales inscrits au PDIPR du Morbihan. Les extraits de planches cadastrales au 1/5.000ème concernent ces chemins ruraux et voies communales et sont annexés à la présente délibération ;
- **S'ENGAGE** A respecter les conditions nécessaires à cette mise en œuvre précédemment décrites ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette démarche, y compris les conventions d'autorisation de balisage, d'usage des voies et propriétés publiques, ainsi que les conventions tripartites ;
- **TRANSMET** l'ensemble des pièces à messieurs les présidents de Lorient Agglomération, du Conseil Départemental et de la Fédération Française de Randonnée, pour suite à donner.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU